

Le pourquoi du comment ?...

Date : 12 août 2013

C'est le 20 juin 2013 que la page présentant la démarche de création d'un gentilé, qui devait être couronnée par « **une consultation de tous les habitants d'Ille et Vilaine** », a été brusquement remplacée sur le site du Conseil Général par une page rapportant la délibération de l'assemblée du même jour qui en exclut désormais la perspective.

Ceci se passe le jour même où le rapport de présentation de la question n° 51 intitulée « **Création d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine** », qui avait été diffusé à l'appui de l'ordre du jour de l'assemblée, a été remplacé par un rapport correctif n° 51 intitulé « **Adoption d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine** ».

Ce rapport correctif, déposé sur table, **supprime** la proposition d'associer les habitants à la promotion de ce gentilé et **ajoute** la décision de « **mettre fin à la procédure de création du gentilé en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée** ».

Et **basta** !...

Je formule aujourd'hui une hypothèse, qui est qu'au vu des 2 appellations « nommées » : Breillien et Haut-Breton, le Président du Conseil Général a estimé qu'il était grand temps d'arrêter « les frais », ou « la plaisanterie » si vous préférez... car ni l'une, ni l'autre appellation, ne pouvait à l'évidence être soumise à une ratification par les habitants sans la garantie d'un cuisant échec.

Il est en effet certain qu'à l'instar du nom Haut Breton, déjà rejeté par 75 % de la population il y a quelques années, le nom Breillien aurait été lui-même encore plus massivement rejeté.

De là à penser que la 5^{ème} commission - qui a manifestement le plus possible tardé, et vraisemblablement tergiversé, pour se réunir - aurait dû avoir le courage de refuser à son niveau les 3 noms proposés par le « comité du gentilé », il n'y a qu'un pas à franchir que je me permets aujourd'hui de franchir allègrement.